

Programme de la Formation

Les architectes et le marché des particuliers. Démarche des architectes envers les particuliers. Juridique et pratique.

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Les architectes et le marché des particuliers. Démarche des architectes envers les particuliers. Juridique et pratique.

Date(s) : jeudi 20 février 2020 au vendredi 21 février 2020

Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

À l'inverse des marchés publics, dans une maîtrise d'œuvre pour particuliers l'architecte est en général seul face à des artisans parfois peu informés des règles de l'art et face à des clients ne connaissant pas le rôle que doit tenir un maître d'ouvrage. Il est donc important de donner aux architectes un savoir et un savoir-faire visant à éviter les écueils d'une pratique approximative et dangereuse. Ces savoirs et savoir-faire sont largement tirés de la formation et de la pratique du formateur sur ce marché spécifique, tant au point de vue des aléas techniques éventuels, des relations humaines et que des précautions juridiques indispensables.

PUBLIC CIBLE

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société), et leurs collaborateurs.

Module

Les architectes et le marché des particuliers. Démarche des architectes envers les particuliers. Juridique et pratique.

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 20 février 2020 au vendredi 21 février 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'inverse des marchés publics, dans une maîtrise d'œuvre pour particuliers l'architecte est en général seul face à des artisans parfois peu informés des règles de l'art et face à des clients ne connaissant pas le rôle que doit tenir un maître d'ouvrage. Il est donc important de donner aux architectes un savoir et un savoir-faire visant à éviter les écueils d'une pratique approximative et dangereuse. Ces savoirs et savoir-faire sont largement tirés de la formation et de la pratique du formateur sur ce marché spécifique, tant au point de vue des aléas techniques éventuels, des relations humaines et que des précautions juridiques indispensables.

FORMATEUR(S)

ESPAGNO Jean François

PROGRAMME

Déroulé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre, pour savoir à chaque étape gérer les relations humaines client-artisan-architecte, obtenir l'efficacité de l'architecte avec une clientèle non-professionnelle, sécuriser juridiquement une mission risquée à chaque moment.

1er jour

- ? La conception et les pièges de la réglementation à éviter
- ? Les responsabilités de l'architecte : comment se prémunir,
- ? L'avant-projet et la maîtrise de l'estimatif des travaux
- ? L'appel d'offres, la maîtrise du budget,
- ? Les marchés de travaux, le ccap, etc.
- ? Les relations avec les artisans

2ème jour

- ? Le chantier : ouverture, réunions et comptes rendus, le suivi.
- ? La gestion comptable, les certificats de paiement, le planning,
- ? La réception des travaux, la levée des réserves,
- ? Approche du fonctionnement de la Justice
- ? Comment co-gérer une procédure avec son avocat, pour gagner

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
La F.A.C. 44/46 quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.76.34 - contact@faccentre.fr

FORMATION : Les architectes et le marché des particuliers. Démarche des architectes envers les particuliers. Juridique et pratique.

Module : Les architectes et le marché des particuliers. Démarche des architectes envers les particuliers. Juridique et pratique.

Date(s) : jeudi 20 février 2020 au vendredi 21 février 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 20/02/2020

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :



Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- FIF PL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Les architectes et le marché des particuliers. Démarche des architectes envers les particuliers. Juridique et pratique.		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	TARIF LIBÉRAUX	600,00 € €
	TARIF SALARIÉS	700,00 € €
	TARIF NOUVEL INSCRITS (N-2)	500,00 € €
	Personnes extérieures	740,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Conditions générales 1 - Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner, les documents de synthèse 2 - Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la FAC, accompagné du bulletin d'inscription. Toutes annulations doivent être faites 15 jours avant la formation autrement le règlement ne peut être rendu. Sauf en cas de maladies justifiées par un médecin. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant après la formation, sous condition de l'émargement de la feuille de présence. 3 - Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.